



✗ école supérieure des beaux-arts de Bordeaux
7 rue des Beaux-Arts CS 72010
33088 Bordeaux Cedex — France
+33 (0)5 56 33 49 10 | ebabx.fr

CAMPAGNE TAXE D'APPRENTISSAGE

ANNÉE 2020 - SALAIRES 2019

✗ L'ebabx fait appel à toutes les entreprises et les particuliers qui souhaitent soutenir la jeune création par le biais de la taxe d'apprentissage.

C'est en effet le seul impôt qui leur laisse le choix du bénéficiaire, à partir du moment où elles ont au moins un salarié.

Quels que soient leur secteur d'activité, leur localisation géographique et leur organisme collecteur, ces entreprises peuvent choisir de verser cette taxe d'apprentissage à l'ebabx, habilitée à la percevoir.

→ Le versement de la Taxe d'apprentissage à l'ebabx en 2019 a ainsi contribué à l'équipement de l'atelier maquette et au renouvellement du parc informatique d'I.Mac.

✗ EN VERSANT LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'EBABX ÉCOLE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX

Vous soutenez un établissement d'enseignement supérieur public accessible à tous en termes de droits d'inscription, une école qui délivre des formations et diplômes habilités au grade Master en Art et Design.

Vous participez au rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine, avec plus de 4000 diplômés du territoire national et international qui portent haut des talents et savoir-faire construits et développés à Bordeaux.

Vous accompagnez le développement de la qualité de la formation et des outils pédagogiques qu'elle nécessite aux côtés de la ville de Bordeaux, de l'État, de Bordeaux Métropole et du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine qui apportent plus de 90% des ressources de l'établissement.

Vous contribuez à la construction du tissu économique et social de notre territoire de vie aux côtés des 170 entreprises contractualisées avec l'ebabx en 2020 pour la réalisation de ses programmes de formation.

LA RÉFORME 2020

Le nouveau barème, appelé Solde de la taxe d'apprentissage correspond à 13 % de la Taxe d'apprentissage (contre 23 % depuis 2015). Ces fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'entreprise.

→ En 2020, vous avez jusqu'au **31 mai 2020** pour affecter directement votre taxe à l'ebabx sans passer par un organisme collecteur.
Le code d'habilitation de l'ebabx est : 03318 L

**SOUTENEZ
LA JEUNE CRÉATION !**

✗ POUR EFFECTUER VOTRE VERSEMENT

Par chèque

Le chèque doit être libellé à l'ordre de : école supérieure des beaux-arts de Bordeaux Attention indiquez qu'il s'agit d'un versement de taxe d'apprentissage en nous communiquant :
- votre nom d'entreprise
- votre numéro de SIRET
- et un contact.

Ce contact est indispensable pour vous envoyer un reçu libératoire attestant le versement.

Par courrier à :
ebabx - école supérieure des beaux-arts de Bordeaux
A l'attention de Mr. Alexandre
Taxe d'Apprentissage
7 rue des Beaux Arts - CS 72010
33088 Bordeaux Cedex

Par virement

Veillez notifier « Taxe d'apprentissage » dans le libellé du virement. Merci d'envoyer un mail à : h.alexandre@ebabx.fr, en indiquant :
- votre nom d'entreprise
- votre numéro de SIRET
- le montant
- et un contact.
Ce contact est indispensable pour vous envoyer un reçu libératoire attestant le versement.

**MERCI
POUR VOTRE SOUTIEN !**